

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE MENUISERIE VEYER

### 1 Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Ventes de Produits et Prestations de Services conclues par la Menuiserie VEYER (« Le Vendeur ») (« le Client ») à l'exclusion de tout autre document. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant sa commande. La version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

### 2 Offre – Caractéristiques des Produits et Services

Les caractéristiques principales des Produits et Services et notamment les spécifications techniques, illustrations, indications de dimensions, de capacité ou de puissance des Produits, sont présentées par le Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles et de solliciter le Vendeur pour des questions particulières. En dépit des conseils donnés, la décision de contracter appartient exclusivement au Client. Il appartient au Client de signaler immédiatement tout élément nécessaire à l'évaluation des besoins du Client par le Vendeur. Une variation de couleur est possible entre celle choisie sur le plan et la couleur finale. Le Client déclare en être informé et le Vendeur ne pourra en être tenu responsable. Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

### 3 Commande

Un devis est établi en fonction des données fournies par le Client. Ce devis est valable **30 jours calendaires** à compter de son émission. Un plan technique détaillé est établi par la suite en fonction des cotes et mesures déterminées par le Vendeur. Un nouveau devis peut-être adressé dans l'hypothèse où la prise de cotes ou la configuration des lieux nécessiteraient de modifier le devis initial. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après signature par le Client du devis et du versement de l'intégralité de l'acompte dû. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur ou de faire les observations qu'il jugerait nécessaires. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord du Vendeur. Il est précisé que le Vendeur n'a pas la charge ni la responsabilité des travaux qui sont indispensables à l'installation des Produits et qui ne sont pas compris dans le prix (électricité, plomberie, murs de support).

### 4 Modification – Annulation de commande

Toute modification ou résiliation de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la mise en commande des matériaux nécessaires à la fabrication par le Vendeur. Toute modification ou annulation nécessite l'accord exprès du Vendeur et peut donner lieu à l'émission d'un nouveau devis. Le versement d'un ou de plusieurs acomptes n'offre nullement au Client la faculté d'annuler sa commande moyennant l'abandon du ou des acomptes versés sur le prix de vente. En cas d'annulation de la commande par le Client, après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Le Vendeur se réserve la possibilité de solliciter l'exécution forcée du contrat et/ou le versement de dommages et intérêts.

### 5 Prix

Les prix de vente des Produits et des Prestations sont ceux applicables au moment de la commande tel que communiqués dans le devis. Les prix sont fermes et non révisables pendant la période de validité du devis soit 30 jours. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises calculées au taux en vigueur. Les frais de livraison, le cas échéant, sont indiqués dans le devis.

### 6 Conditions de paiement

Un acompte correspondant à 30 % du prix total d'acquisition des Produits et Prestations commandés est exigé lors de la signature du devis par le Client. Un second acompte correspondant à 50 % du prix total d'acquisition des Produits et Prestations commandés est exigé lors de la mise en fabrication soit 4 semaines avant la date fixée pour la pose ou la livraison. Le solde du prix (20%) est payable à la livraison ou à la mise à disposition des Produits. Les factures sont payables à réception par chèque ou virement.

En cas de paiement par virement, le Client s'engage à l'effectuer à la date précisée sur la facture. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur. Les clients ayant signé le bon de commande sont tenus solidairement au paiement du prix. A ce titre, le Vendeur pourra exiger le paiement du prix auprès de chacun des débiteurs solidaires pour la totalité du prix.

**Retard de paiement :** A défaut de paiement d'une seule des échéances, toute somme restant due par le Client devient immédiatement exigible. En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours. Les personnes physiques mariées ou pacées s'engagent solidairement au règlement des dettes éventuelles.

### 7 Mise à disposition – Livraison - Pose

**Date de Livraison des Produits / Pose :** Le délai de livraison ou de mise à disposition est indiqué au Client lors de la signature du devis. La date de pose est fixée d'un commun accord avec le Client. La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

**Livraison – Pose :** Le Client s'engage à permettre et à garantir l'accès aux locaux dans lesquels les Produits doivent être livrés ou installés. Le Client s'engage à fournir un support adapté à la pose et l'installation des Produits. L'ensemble des raccordements (plomberie-électricité) devront être aux normes et conformes au plan établi par le Vendeur. Dans l'hypothèse où le Vendeur détecterait une non-conformité à la pose des Produits, il en informera le Client. Celui-ci s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux non-conformités à ses frais. Une nouvelle date de pose sera alors proposée par le Vendeur en fonction de son planning prévisionnel. La livraison/pose est effectuée à l'adresse donnée par le Client. Il appartient au Client d'être présent ou représenté (sous réserve d'en informer préalablement le Vendeur) au jour et heure de la livraison prévus.

**Modification de la date de mise à disposition ou de livraison :** Dans l'hypothèse où la date de livraison ou de mise à disposition initialement fixée devait être modifiée, le Vendeur s'engage à en informer le Client et à lui proposer d'autres dates. Le délai de livraison ou de mise à disposition pourra être prolongé en cas de modification de sa commande par le Client, en cas d'impossibilité d'accéder au lieu d'installation, ou en cas de non-respect par le Client des conditions de règlement ou de non-conformité du support de pose. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés.

### 8 Réception des Produits

Le Client s'engage à réceptionner les Produits à la date convenue. Dans l'hypothèse où le Client ne viendrait pas retirer les Produits ou serait absent lors de la livraison, le Vendeur les conservera pendant un délai de 30 jours au terme duquel il pourra en disposer. Il est recommandé au Client de vérifier les Produits réceptionnés et de faire toutes réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées sur le bon de livraison/procès-verbal de réception.

### 9 Réserve de propriété et transfert des risques

**Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.** Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur. Toutefois, il est précisé que si le Client choisit de faire appel à un autre transporteur que celui proposé par le Vendeur ou décide de retirer lui-même les Produits, il porte le risque de la livraison dès la remise du Produit au transporteur choisi ou à lui-même.

### 10 Garanties

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels. Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits/Prestations dans un délai maximum de 14 jours à compter de la remise ou de la livraison des Produits ou l'existence des vices cachés dans un délai maximum de 14 jours à compter de leur découverte. Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants : mauvaise utilisation, utilisation à des fins

professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure. La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

### Rappel des dispositions légales applicables

**Article L 211-4 Code de la consommation :** Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L 211-5 Code de la consommation :** Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle.

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2° - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Article L 211-12 Code de la consommation :** L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article 1641 Code civil :** Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 alinéa 1er Code civil :** L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

### Garanties contractuelles

Une garantie d'une durée de 1 an est octroyée par le Vendeur concernant les systèmes d'ouverture et de fermeture (charnières et coulisses). Pour mettre en œuvre cette garantie, le Client doit contacter le Vendeur avant l'expiration du délai d'un an qui court à compter de la date de livraison et joindre tous les justificatifs afférents (photographies et description). La garantie ne joue pas en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation non-conforme (exemple : poids suspendu aux charnières non conformes avec l'utilisation normale).

### Exclusion de garantie

Les garanties ne jouent que si les Produits ont été utilisés pour un usage normal dans des conditions normales. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable dans le cas où les Produits seront soumis à l'influence d'une humidité excessive ou dans le cas de détériorations provoquées par des causes étrangères aux qualités intrinsèques des Produits, telles que l'intervention d'un tiers ou l'utilisation incorrecte ou non-conforme aux prescriptions d'entretien. Les garanties ne couvrent pas les dommages provenant d'erreurs de montage ou d'assemblage lorsque le Client s'en est chargé lui-même ou a mandaté un tiers pour ce montage. Le Client est responsable de toute intervention, et de ses conséquences, réalisée par ses soins ou par un tiers.

### 11 Pièces détachées

La durée de disponibilité des pièces détachées des produits concernés est mentionnée dans le Livret de Garantie pour les Produits électroménagers (informations données par le fabricant).

### 12 Responsabilité

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les Produits ou Services ou avec l'installation de ceux-ci.

Les cotes et mesures réalisées par le Vendeur sont destinées à son seul usage. Ces mesures n'engagent pas la responsabilité du Vendeur si le Client procède ou fait procéder par un tiers à l'installation de ses Produits. Dans le cas où les travaux et/ou prestations envisagés nécessitent l'autorisation d'un tiers (permis de construire, accord de copropriété, autorisation de travaux...), le Client est seul responsable de son obtention et la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée de ce fait. La non-obtention d'une autorisation ne saurait engager la responsabilité du Vendeur pendant l'exécution ou après les prestations d'installation. **Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des éventuels retards dus au défaut de collaboration du Client (informations non transmises, informations erronées, indisponibilité aux dates convenues...).**

### 13 Propriété intellectuelle

**Tous les documents, produits, dessins, photographies et en particulier les plans remis au Client demeurent la propriété exclusive du Vendeur, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.** Force majeure

En cas d'événement de force majeure, c'est-à-dire de tout événement échappant au contrôle des Parties, tels que notamment guerres, actes de guerres, boycott, grève, cataclysme naturel, blocage des moyens de transport, inondations, tempêtes, explosions, incendie, interruption des moyens de communication électroniques, pénurie de matière première la livraison pourra être suspendue jusqu'à cessation de l'événement en cause pour une durée ne pouvant excéder un mois. En cas de suspension supérieure à un mois, le contrat pourra être annulé de plein droit sous réserve du respect d'un préavis de 7 jours par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 14 Divers

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions continueront à s'appliquer. Il faut pour le Vendeur de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des présentes Conditions générales ne pourra en aucun cas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### 15 Informatique et Libertés

Les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et éventuellement à l'envoi d'informations commerciales au Client (salons de l'immobilier, foires...). Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur uniquement chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à la fin de la prestation et pendant le temps légal de conservation des documents. Le Vendeur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le Vendeur par courriel ([eurveyor51@gmail.com](mailto:eurveyor51@gmail.com)).

### 16 Droit applicable- Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Vendeur pour trouver une solution amiable. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (art. L 534-7 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. A défaut, les Tribunaux compétents sont les Tribunaux français en application des règles du Code de procédure civile. La langue du contrat est la langue française. Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes CGV en langues étrangères, seule la version française fait foi.

### 17 Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Produit, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné ;
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux frais de renvoi des Produits, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes